

Une femme de Winnipeg poursuit Tim Hortons a cause d'un « thé bouillant

Une femme de Winnipeg qui a été sévèrement brûlée par une tasse de thé « bouillant » poursuit Tim Hortons.

Norma Rogan, âgée de 66 ans, a déposé plainte après avoir rendu visite à un Tim Hortons de Winnipeg il y a près de 2 ans. Le résultat de cette visite fut plusieurs rendez-vous chez le médecin d'après une déposition soumise à la Cour du banc du Roi le 17 avril.

Norma Rogan, qui veut des dommages et intérêts à acheter deux grands cafés et deux grands thés d'un Tim Hortons de la rue Main le 8 mai 2022 d'après la déposition.

Les documents expliquent qu'un employé a donné les deux boissons à Madame Rogan dans un plateau en carton. Quand elle est rentrée à son véhicule, le plateau s'est déchiré et du liquide bouillant a brûlé son bras.

D'après madame Rogan, cet incident a occasionné des brûlures sévères, de la douleur chronique et une incapacité à se mouvoir correctement. Elle a aussi une cicatrice permanente sur le bras.

La déposition nomme aussi Okth Inc, un partenaire du Tim Hortons sur la rue Main comme défenseur.

Elle dit que cette compagnie en collaboration avec Tim Hortons ont servi du thé « quand ils auraient dû savoir que ce n'était pas sécuritaire. » Ils ont aussi « créé un danger extrême en servant des thés si chauds qu'ils peuvent causer des brûlures sévères aux clients. »

La poursuite dit aussi que le plateau était « Déchiré et mouillé » et que les défenseurs n'auraient pas dû permettre au thé ou au plateau d'être donné aux clients.

D'après la déposition, madame Rogan a subi une perte de revenus et a dû payer pour les soins médicaux et pour des transports chez le médecin.

« La plaignante sera privée indéfiniment de l'apparence normale de son bras droit » dit la poursuite judiciaire.

Radio-Canada a demandé à Tim Hortons et à Madame Rogan s'ils veulent faire des commentaires. La défense n'a pas encore répondu aux accusations. Aucune d'elles n'a encore été prouvé devant un tribunal

Madame Rogan n'est pas la seule à avoir poursuivi Tim Hortons pour leur thé trop chaud. Deux autres poursuites judiciaires ont été entamées contre le restaurant, un en 2013 à Winnipeg et un autre en mars 2023.